



Harcelément travail

Par Lolotte59300

Bonjour je me permet de me diriger vers vous car je voudrais vous expliquer ma situation je suis actuellement en contrat CDI à temps partiel de 16h/semaine donc 69,20 depuis quelques semaines je suis harcelé par ma collègue de travail qui s'empresse des remontrances suite à sa. mon médecin généraliste m'a mis en arrêt de travail donc à ce jour le patron j'ai dû l'harceler de message et email pour avoir mon planning car je reprend ce lundi 16 décembre mon employeur m'envoie mon planning est la surprise que j'ai c'est qu'il m'a mis que 2h de travail pour une semaine du travail nul des parties communes je lui ai demandé un courrier pour lui demander pourquoi. Je n'ai que 2h au lieu des 16 prévus pas de réponse de sa part il a même réclamé ses tabliers pendant mon arrêt de travail il dit qu'il en a besoin le problème c'est que si je fais que 2h toute la semaine ça me fera pas 69h prévu soit il a peur que je lui réclame un arrêt de travail soit il veut me faire démissionner car je nettoie les bureaux

Par DIU1973

Bonjour
Votre sujet est difficile à comprendre, pourriez-vous le réécrire plus clairement.
En tout cas, ne cédez pas à la provocation en démissionnant.

Par Dagle

je l'ai fait pour lui car le texte est étrangement décousu

est-ce que c'est cela votre situation ? =>

Bonjour,

Je me permets de vous écrire pour vous expliquer ma situation. Actuellement, je suis en CDI à temps partiel pour 16 heures par semaine (soit 69,20 heures par mois). Depuis quelques semaines, je suis victime de harcèlement de la part d'une collègue de travail, qui me fait sans cesse des remontrances. À cause de cette situation, mon médecin généraliste m'a prescrit un arrêt de travail.

Aujourd'hui, mon employeur a été très difficile à joindre pour obtenir mon planning. J'ai dû lui envoyer plusieurs messages et e-mails pour finalement recevoir mon planning. À ma grande surprise, il ne m'a prévu que 2 heures de travail pour toute la semaine, au lieu des 16 heures habituelles. De plus, il m'a assigné uniquement des tâches liées à l'entretien des parties communes, ce qui n'est pas conforme à mon poste habituel.

J'ai demandé des explications par écrit concernant cette réduction de mes heures, mais je n'ai reçu aucune réponse de sa part. Pendant mon arrêt de travail, il a également exigé que je lui rende mes tabliers, en prétextant qu'il en avait besoin.

Je m'inquiète pour la suite, car si je ne fais que 2 heures par semaine, je n'atteindrai pas les 69 heures prévues dans mon contrat. J'ai l'impression que mon employeur agit ainsi soit parce qu'il craint que je sois de nouveau en arrêt de travail, soit dans le but de me pousser à démissionner. Je précise que mes principales tâches consistent à nettoyer les bureaux, et non à m'occuper des parties communes.

Par Lolotte59300

Oui